



Lyon, le 16 novembre 2010

## **COMMUNIQUE**

### **EXPULSION DE LA CIP-IDF? INADMISSIBLE!**

Le jugement du Tribunal d'Instance vient d'ordonner l'expulsion de la Coordination des intermittents et précaires, ainsi que le versement d'une astreinte mensuelle de 5 500 euros par mois, et ce à compter du mois de décembre 2009. C'est un comble pour une organisation des plus précaires !

Sans revenir sur les méandres d'une décision judiciaire qui, une fois de plus, sanctionne et pénalise le mouvement social, le SYNAVI affirme que l'expulsion sans relogement de la Coordination des intermittents et précaires d'Ile de France serait inadmissible.

Depuis 2003, la coordination a été à l'initiative d'actions permanentes pour défendre les droits des intermittents et précaires. Alors que beaucoup de collectifs intermittents ont dû, en régions, mettre leur activité en veille, la CIP a non seulement maintenu la vigilance et la mobilisation mais aussi développé des expertises (*enquêtes sociologiques citoyennes avec le laboratoire Matisse de l'Université de Paris 1 sur l'emploi et le chômage des intermittents*), élaboré un contre-modèle alternatif viable (*nouveau modèle d'indemnisation des salariés intermittents*), porté la lutte sur le terrain politique (*plateforme du comité de suivi de l'Assemblée Nationale*) et mis en place un réseau d'entraide et de solidarité (*brochure et commission Conséquences Application du Protocole, commission « face aux contrôles », site internet, etc.*).

#### **La solidarité, parlons-en!!**

Dès l'annonce d'un protocole de réforme à la CIP, on avait compris que, sous couvert de réduction des déficits, c'était un énorme plan social qui était lancé par le MEDEF et ses acolytes. En plaçant d'emblée la lutte du secteur culturel sur le plan de la solidarité interprofessionnelle, sur le terrain de l'assurance chômage, les acteurs de la coordination ont ouvert les perspectives d'un mouvement plus large porteur d'une réelle transformation sociale par la conquête de nouveaux droits. Ils ont donné au mouvement une organisation collective de résistance exemplaire nourrie de réflexions et d'apports théoriques importants.

L'expulsion de la CIP serait donc INACCEPTABLE, si une autre solution de relogement ne lui était pas proposée ; tout comme reste très sévère et lourde l'astreinte financière. Il appartient aux forces porteuses de valeurs de transformation et de progrès social de trouver une solution et des moyens pour permettre à la CIP-IDF de poursuivre son action. Ces forces politiques sont au pouvoir à Paris et en Ile-De-France, cette part de responsabilité leur incombe.

La disparition ou l'errance de la CIP à quelques semaines de négociations de l'assurance chômage affaiblirait grandement le mouvement de résistance possible du secteur culturel face au rouleau compresseur libéral qui écrase nos droits. Un nouvel affront pour tous ceux qui entendent y résister et construire des alternatives.

Parce que la solidarité est notre vraie force, parce que nous défendons au-delà de nos métiers le droit à vivre librement et décemment,

**lorsque nous défendons la CIP IDF, nous la défendons pour tous!**